

Présents : M. PONTU Jacques, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. OLLIVIER Serge, M. DIDOU Charlez, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc, M. MONTAC Henri et Mme GUILLOU Gwenaëlle.

Absents excusés : M. GRALL Eric, Mme LE MESTRE Caroline et Mme LAURANS Julie.

Procurations : M. GRALL Eric donne procuration à M. GUEGUEN Serge et Mme LAURANS Julie donne procuration à Mme MUZELLEC Marie-Catherine.

Les élus ont approuvé le compte-rendu du 05 Décembre 2024 à l'unanimité.

Terrain intergénérationnel : Travaux prévisionnels 2025

Cette année 2025, il convient d'équiper le terrain de nouvelles structures de jeux, de mobilier urbain etc. Les travaux prévisionnels s'élèvent à 50 000€ HT et ont été validés par le conseil municipal. Une subvention de 13000€ au titre de la DETR a été octroyée pour ce projet.

Pacte Finistère 2030-Volet 1- Année 2025 : Demande de subvention

Dans le cadre du Pacte Finistère 2030, volet 1, le Maire a été autorisé à solliciter une subvention en 2025 pour les travaux prévisionnels aux abords du terrain intergénérationnel.

Travaux de passage en LED-2025-2026

Les élus ont la volonté de faire des économies d'énergie, il paraît opportun de passer l'éclairage public de la commune en LED. Pour rappel, ces travaux ont été inscrits au titre du Pacte Finistère Volet 2 par délibération du 26/09/2024. Les travaux seront réalisés par le SDEF et s'élèvent à 58 000€ HT. Ils peuvent être réalisés en plusieurs phases. Les travaux de passage en LED ont été validés par le conseil municipal.

Transfert des compétences Eau et Assainissement HLC

Les élus ont adopté la modification des statuts de Haut-Léon Communauté (HLC) induisant le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2026. Délibération soumise à toutes les communes membres de HLC.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Plouzévédé (SIE)

Suite à la dissolution du syndicat le 31/12/2023, les élus ont approuvé le transfert de l'actif et du passif du SIE et les transferts des résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que la part communale pour 2025.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-h)

Au regard de l'avis défavorable de l'Etat et de la nécessaire mise en compatibilité avec le S.R.A.D.D.E.T. breton intégrant la loi Climat et résilience et le SCOT du Pays de Morlaix en cours d'élaboration, il a été décidé en Bureau Communautaire du 12 juin 2024 de procéder au ré-arrêt du PLUi-h. Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), notamment la prospective démographique, devant être modifiées, un nouveau débat au sein des Conseils Municipaux et Conseil Communautaire s'avère nécessaire.

Pour rappel, le P.A.D.D. constitue le document clé du PLUi-h. « Projet politique » ; il sera mis en œuvre à travers sa déclinaison dans les documents réglementaires qui constituent le document de PLUi-h : règlements graphique et écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation, Programme d'Orientations et d'Actions (volet PLH).

LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD DU PLUi-h

Les orientations générales du PADD se déclinent en trois axes :

AXE 1 : Le cadre de vie, support d'une nouvelle attractivité

AXE 2 : Une attractivité résidentielle à affirmer

AXE 3 : HLC, territoire d'excellence économique à valoriser.

Les élus de Tréflaouénan ont pris acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat de Haut-Léon Communauté.

Convention d'occupation précaire

M. Didier Calarnou est en cours d'implantation d'une société à Tréflaouénan au lieudit Coadic ar Bloumen en 2025. Cette société propose des solutions innovantes à destination des professionnels du funéraire en France et en Europe. Pour son activité, M. Calarnou souhaite entreposer des marchandises sur les parcelles communales situées en face de son entreprise. En contrepartie, il s'engage sur plusieurs points : nettoyer le terrain (arbres, souches et terres), empierrer pour la circulation des poids-lourds, effectuer un talus en bordure de la VC n°1, et assurer la surveillance.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire et tous les documents nécessaires à son exécution.

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 25 novembre au 20 décembre 2024. Les zones proposées ci-dessous ont été validées par le Conseil et seront transmises en Préfecture.

Nom	Superficie (m2)	Destination
Cours école	832	Autre
Creac'h Caroff	29 906	Sol
Ecopoint Queran	815	Sol
Ecopoint Valy Gaër	1282	Autre
Kerdanet	27 650	Sol
Kermaria	3228	Sol
La commune	8 160 000	Toiture
La Métairie	16 926	Sol
Parcelle gîte Kerguidu	2188	Sol
Parking Biosem	5659	Sol
Parking Ex. PLG	1563	Sol
Parking Ex. Quemener	2494	Sol
Parking salle polyvalente	1143	Ombrière

Versement d'une subvention communale : association Tréfla Animation

Vu la dissolution en date 26/04/2024 du comité des fêtes,

Vu le reversement du solde de l'association à diverses associations communales,

Compte tenu de la création de l'association Tréfla Animation dans le but de redynamiser la vie locale, il a été décidé de verser une subvention communale exceptionnelle de 500€ pour faciliter la mise en place de la nouvelle association.

Numérotation : nouvelles adresses

Comme pour l'ensemble de la commune, il convient de numéroter les nouvelles adresses, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination le conseil valide la nouvelle numérotation suivante :

Numéro de la voie	Extension	Libellé
6		Leurvean
3 b		Coz Castel

Questions diverses

► **Point sur le CLS (Contrat Local de Santé)** par Mme Gwenaëlle Guillou, référente santé communale.

► **Le Lowen** : premier trimestre satisfaisant pour le commerce du bourg.

► **Tréfla'Animation** : Mme Gwenaëlle Guillou expose les animations à venir dont une chasse à l'œuf le WE de Pâques, un concours de pétanque et un repas en fin d'année avec une soirée années 80.

► **Dates à retenir** : -**Budget** : réunion prévue le vendredi 11/04/2025 à 18h00. La « commission finances » se déroulera au préalable.

-**Journée citoyenne** : programmée le samedi 26/04 en matinée.